Les dossiers de l'armée

De tout temps, hélas, il a fallu des soldats pour les armées.

Sous l'ancien régime se sont des armées professionnelles ou/et des mercenaires jusqu'à la fin du 18ème siècle. E 1798 est instituée la conscription obligatoire des hommes de 20 à 25 ans, c'est la loi Jourdan-Delbrel.

Elle est abolie en 1814 et le recrutement est déterminé par une LOI variant avec les gouvernements.

Sous le Premier Empire, le conseil de révision est mis en place ainsi que le tirage au sort.
Chaque canton devait fournir 100 conscrits dont il était retenu en moyenne 25% pour tenir compte des réformés ou ajournés. Les familles qui en avaient les moyens pouvaient payer un remplaçant.
Sous Louis XVIII : tirage au sort, le service dure 6 ans, on peut toujours se faire remplacer.
Sous le Second Empire on peut se faire exonérer du service par une compensation à l'Etat.
C'est en 1872 sous la 3ème république que, ce que l'on peut appeler le service militaire moderne, est organisé. Le service passe de 5 à 3 ans en 1889.
En 1905, le tirage au sort est supprimé et tous les hommes de 20 ans doivent se présenter à la conscription. Le temps est ramené à 2 ans.
En 1946, le service militaire est rétabli pour une durée de 1 an. En 1950 c'est 18 mois ; et 30 mois pendant la guerre d'Algérie. En 1963, c'est retour au 18 mois. En 1970, c'est un an et les femmes sont admises. Et en 1992, c'est 10 mois.
En 1996, Jacques Chirac propose une armée de professionnels.
En 2015, le service militaire volontaire est créé. La conscription est suspendue.
En 2018, le service national universel d'un mois pour tous les jeunes de 16 ans est mis en place, homme et femme.

Voilà pour la petite histoire d'une grande muette mais qui savait écrire.

Comment consulter les dossiers de l'armée ?

- Les archives de l'armée sont au Fort de Vincennes en partie consultables en salle de lecture
- Aux AD pour certaines dont les registres matricules (voir ci-après)
- Sur Geneanet par des relevés de contributeurs comme Luc Brulais
- Sur des sites comme Mémoires des Hommes
- Des sites comme la résistance pour la seconde guerre mondiale et plus…

Recherches dans les archives départementales

Il existe, ou pas, des archives indexées par nom, par exemple le Morbihan est indexé, pas l'Ille-et-Vilaine que nous allons voir en premier :
La conscription ou recrutement se fait l'année des 20 ans dans le lieu de résidence, un numéro de matricule est attribué au conscrit. Ce numéro est indispensable pour toute recherche. Vous le trouvez dans les tables alphabétiques en Ille-et-Vilaine de 1859 à 1921 : c'est la table des registres matricules qui vous permet de consulter le dossier qui est classé par ordre numérique.
Est-ce que les dossiers après 1921 (car ce sont des naissances en 1901) sont consultables en salle ? Question à poser lors de la visite….

Nous allons chercher et importer dans notre fichier Heredis un registre matricule :
AD – Registres Matricules – Fiche avec numéro du matricule – description de la carrière

- Si le site vous propose d'importer ce document, prenez cette option (sous le numéro de la page pour les AD35, dans l'encadré à droite pour les AD56)
- Si non, vous faites une copie d'écran avec la touche « impécr », je place l document dans le presse papier avec « impécr »

Comme vous le voyez ce document est très complet.
Ouvrir Hérédis, se placer en saisie sur la personne concernée – sur + et choisir un évènement – service militaire – média - + depuis le presse papier – sur retouche j'ajuste ma copie.
Tous les documents que vous voudrez joindre s'importent de la même façon en suivant le déroulé après +.

Sur GENEANET

Projets – tous les projets – dérouler : matricules napoléoniens – fichier sureté nationale – état civil 1914/1918 etc…

Lorsque vous êtes bloqués : ce site plus « la bibliothèque généalogique dans rechercher » sont souvent très très utile.

L'armée, la Marine et de nombreux sites nationaux d'état ont généralement des archives très anciennes et très complètes.

∞*∞*∞*∞*∞*∞*∞*∞*∞*∞*∞*∞